

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, chez M. DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.
A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Septembre 1880.

LE NOUVEAU MINISTÈRE.

Le nouveau ministère est constitué; la dépêche qui nous a apporté cette nouvelle nous est parvenue trop tard, hier, pour que nous puissions l'annoncer.

M. Jules Ferry conserve le portefeuille de l'instruction publique, et prend la présidence du Conseil, en remplacement de M. de Freycinet.

M. Barthélemy Saint-Hilaire est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. de Freycinet.

Le vice-amiral Cloué succède au vice-amiral Jauréguiberry au ministère de la marine et des colonies.

M. Sadi-Carnot passe au ministère des travaux publics, en remplacement de M. Varroy.

Les autres ministres ne changent pas, ce sont:

M. Constans, ministre de l'intérieur et des cultes.

M. Cazot, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. le général Farre, ministre de la guerre.

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce.

M. Magnin, ministre des finances.

M. Cocheret, ministre des postes et des télégraphes.

Bon! Messieurs, vous êtes servis.

Tout le monde est content. M. Coquelin lui-même a daigné témoigner sa satisfaction.

En somme, c'est l'ancien ministère replâtré. On y trouve seulement deux nouveaux noms: MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Cloué. M. Sadi-Carnot était déjà sous-secrétaire d'Etat.

MM. Saint-Hilaire et Cloué formeront la

chœur des vieillards dans la nouvelle comédie de la République athénienne. M. Saint-Hilaire a soixante-quinze ans, M. Cloué en a soixante-deux.

En revanche, M. Sadi-Carnot est le plus jeune des membres du nouveau cabinet: il est né le 14 août 1837.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, le nouveau ministre des affaires étrangères, est un bon employé qui a l'habitude du secrétariat, et qui écrira en bon français les circulaires diplomatiques qui lui seront dictées par M. Gambetta.

On a choisi un helléniste au moment où va s'engager la question grecque. C'est de l'habitude. Personne ne sait mieux le grec en France que M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il n'aura qu'à suivre Aristophane pour jouer le rôle que la démagogie française lui donne.

Le nouveau ministère, dont la constitution a été définitive mercredi soir à six heures, s'est réuni en conseil de cabinet à huit heures et demie, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry. Ce conseil s'est prolongé jusqu'à onze heures. Tous les ministres y assistaient, à l'exception de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Quatre questions ont été examinées dans cette réunion:

1° Relativement au secrétariat d'Etat des affaires étrangères, la candidature de M. de Choiseul a été écartée, et il est probable que M. Casimir Périer sera nommé. Les secrétaires d'Etat actuels ont été confirmés.

2° Il y a division en ce qui concerne la date de la convocation des Chambres, les uns voulant le 18 octobre, et les autres le 14.

3° Une discussion s'est élevée, à propos de la lettre de M. Constans aux supérieurs des congrégations. Il s'agit du délai qui serait accordé pour la demande d'autorisation et la communication des statuts.

Aucune décision n'a été prise.

Cependant, M. Constans a pris la parole pour insister tout particulièrement sur l'opportunité de la dispersion immédiate de l'or-

dre des capucins, et, au sortir du conseil, il a écrit au garde des sceaux pour le prier de donner aux procureurs généraux des instructions analogues à celles qu'il allait envoyer aux préfets.

4° Il a été décidé que M. Barthélemy Saint-Hilaire adresserait à nos représentants à l'étranger une circulaire très-pacifique.

Le nouveau cabinet et la presse républicaine.

On lit dans le XIX^e Siècle :

« Ce que vaudra comme stabilité la nouvelle combinaison, on ne le pourra point savoir tant que le cabinet reconstitué ne sera pas présenté devant les Chambres. Jusque-là, le gouvernement vivra dans l'incertitude et le provisoire. »

La République française est profondément ironique :

« Quant à nos relations avec l'Europe, c'est la paix, une paix honorable, telle qu'elle convient à l'une des premières puissances du monde le nom de l'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire donne, à cet égard, aux plus timorés des gages surabondants. »

L'Événement réclame la dissolution :

« Il aura contre lui le Sénat; il n'aura plus la majorité de la Chambre; mais le Parlement sera assez fatigué de son impuissance pour crier grâce et pour se plonger dans le sein du suffrage universel, qui le transformera, le rajeunira, lui referra des muscles et du sang qu'il n'aura bientôt plus. »

Dans la Justice, voici l'opinion de M. Pelletan :

« Il est impossible de prendre ce cabinet au sérieux. Evidemment c'est une mystification. »

Et voilà la conclusion de M. Clémenceau :

« En vain M. Gambetta cherchera-t-il encore à ménager M. Ferry, qui est, à n'en pas douter, suscité contre lui. La logique de

la situation sera la plus forte. Il devra se résigner à accepter de mauvaise grâce la responsabilité du pouvoir. »

Pour le Petit Parisien, le replâtrage du ministère ne ferme pas la crise; nous ne pouvons voir dans cette solution bâtarde qu'un expédient. »

Le Petit National dit :

« Le cabinet tel qu'il est constitué est-il viable? »

« C'est un ministère de combat, sa mission est donc de combattre, et il est tenu, sous peine de tomber au bout de quelques jours, de procéder immédiatement à la mise à exécution des décrets. »

Le Citoyen :

« Ce ministère est un ministère mort-né. Il était impossible d'en composer un plus impopulaire. »

Le Mot d'Ordre :

« Le cabinet Jules Ferry dénote l'hostilité sourde de M. Grévy contre la dictature gambettiste et ses projets de résistance. M. Jules Ferry est en effet aussi peu sympathique à M. Gambetta qu'il est odieux à la population parisienne. »

« Le cabinet nous semble destiné au sort qui attend les monuments mal construits, c'est-à-dire à l'écroulement. »

La Lanterne :

« Hier, on avait de quoi s'inquiéter; maintenant, on a de quoi rire. Certes, nous savons que faute de grives on prend des merles; mais il faut croire que les merles eux-mêmes ont fait défaut à M. Jules Ferry. La matière parlementaire est définitivement épuisée. »

« Il est impossible que ce ministère existe pendant huit jours, mais, dès maintenant, le pouvoir est, de fait, vacant. »

« A quel jour la dissolution? »

La France :

« Le ministère Waddington était un ministère acéphale. »

« Le ministère Ferry est un ministère décapité. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES NOCES DE VIOLETTE.

(Suite et fin.)

La conviction de l'impossible est toute puissante même sur les entêtements les plus opiniâtres. Desguérets cessa de fulminer et progressivement ne gémit plus, au moins tout haut, après avoir entendu publier le mariage de Valérie Houdard avec le fils du notaire Archambaud.

— Qui choisir, à présent?

Cette question terminait invariablement les fréquents entretiens du fermier avec sa femme. Une réponse était prête; mais Gratiennette, tout à fait rendue aux tendres sollicitudes qui peuvent s'adresser à un cœur maternel, jugea avec Cyrien qu'il valait mieux user de patience et d'adresse.

Il se félicitèrent bientôt de leur prudence. Moins on parla de Violette Peyrol devant l'homme qu'il l'avait maudite, plus il dut y penser; or, comme c'était un individu trop expansif pour garder secrète une idée active, devenue obsédante parce qu'elle n'était pas sans analogie avec un murmure de sa conscience, Gratiennette et son fils ne

furent pas étonnés d'entendre certaines allusions au testament déchiré.

Enfin, se produisit une parole révélatrice de véritables remords.

— Cette petite, après tout, n'a fait que son devoir.

— Sans doute, répondit la fermière dont le fin coup d'œil engageait Cyrien à ne pas se départir d'une extrême réserve...

— Violette est une honnête fille, ajouta le maître du logis.

— Oh! certes! et tu dis bien, elle a fait son devoir.

— Pas plus!

— Mais le nôtre, hasarda Gratiennette... le nôtre, Jacques, ne serait-il point?...

— De restituer les vingt-cinq mille livres? demanda impétueusement le fermier des Vignes, soupçonnant chez sa femme et son fils une pensée avec laquelle avait déjà dû guerroyer sa conscience.

— Restituer! affeeta de se récrier son interlocutrice... non! non! l'héritage est à nous, bien à nous... je parlais seulement de montrer autre chose que de... l'ingratitude... elle n'est pas riche, cette petite; et franchement, combien de gens à sa place auraient gardé sans scrupule ce que la volonté du cousin lui assurait?

— Hum!

Ce mot ou plutôt cette espèce de grognement

fut l'unique preuve que Gratiennette avait été comprise.

Mais le sujet revint sur le tapis. Jacques, à qui appartenait l'initiative, le combattit avec une force de moins en moins énergique.

La voix publique pesa bientôt de son autorité sur l'appréciation de la conduite exceptionnelle de l'orpheline de Saint-Avertin.

Dès lors, ce fut une lutte incessante chez le fermier des Vignes, entre la loyauté de ses principes et une tendance cupide, laquelle, après vingt années de fructueux labours, surtout au lendemain d'une aubaine supérieure à ses rêves les plus magnifiques, devenait sans excuse.

Sur ces entrefaites, la fermière tomba malade. Violette fut la seule personne en situation de s'offrir pour les soins nécessaires. Jacques aimait trop sa femme pour ne pas accepter.

— Qu'elle vienne! s'écria-t-il, pendant ce temps, je m'absenterai avec Cyrien.

Le père et le fils passèrent effectivement loin de la maison les heures que l'orpheline consacrait à Gratiennette.

Ces mêmes heures parurent avoir la durée d'autant de semaines. Celui, surtout, qui avait dû craindre une catastrophe, Jacques, le danger passé, ne put se défendre d'éprouver une vive reconnaissance envers la jeune garde-malade.

Alors, s'adressant à Cyrien dont la fermière,

tout à fait mieux portante, célébrait sa fête avec un éclat inaccoutumé :

— Tu devrais être joyeux et j'aperçois un nuage sur ton front... Que manque-t-il aux témoignages d'amitié, aux cadeaux qui, cependant, ne furent jamais si nombreux?... Un bouquet de Violette, n'est-ce pas?

Si le sens de ces paroles demeurait obscur, le sourire qui les accompagnait ne le fut pas un instant.

Trop ému pour exprimer la joie qui débordait de son cœur, Cyrien s'élança vers le fermier dont les bras venaient de s'ouvrir et qui, se voyant comblé de caresses filiales, dit avec attendrissement :

— Je ne me doutais pas du bonheur que l'on éprouve à faire des heureux!

Après des remerciements que Jacques Desguérets tint à offrir directement à Violette, le brave homme dit à son fils :

— Épouse donc celle que tu aimes... si pourtant elle n'a pas de rancune contre moi.

— Peut-elle vous en vouloir de ce qui ne fut qu'un excès d'ambition paternelle?

On prit le temps juste indispensable à la publication des bans et le mariage fut célébré.

— Vous faites joliment bien! avait dit le notaire, pendant le repas des fiançailles, le testament déchiré n'était qu'une copie. Excepté moi, je vous en donne ma parole d'honneur, chacun l'ignorait.

Le National :

« De très-jeunes gens ou de très-vieux vieillards, les uns parce qu'ils n'ont plus rien à perdre, les autres parce qu'ils ont tout à gagner, étaient seuls capables de répondre à l'appel désespéré de M. Jules Ferry. »

Chronique générale.

La Porte vient d'adresser à ses représentants diplomatiques près les cours européennes, une circulaire qui constitue un acte d'accusation à l'égard des puissances coalisées.

La Porte annonce comme probables les complications que nous avons toujours prévues, et elle impute à l'intervention européenne une agitation qui pourrait gagner tout l'Orient. Elle repousse la responsabilité des événements qu'amènerait l'irritation des mahométans albanais se communiquant à leurs frères des autres provinces, et en rejette tout le poids sur les coalisés.

Ainsi s'annoncent les graves complications que les instantes réclamations de l'opinion française eussent voulu conjurer, mais qu'a souhaitées envers et contre tout l'homme qui nous gouverne, renversant les ministères, risquant à plaisir l'honneur et les intérêts de la France, et fermant l'oreille aux vœux énergiques, unanimes, de ses compatriotes.

La déclaration de la Porte n'est pas d'ailleurs le seul avertissement qui rappelle à l'Europe la gravité de l'entreprise à laquelle nos politiques républicains nous ont inconsidérément mêlés.

L'Orient s'agite, la Grèce nous appelle. Cette puissance est si assurée de la conflagration prochaine que, s'il faut en croire un télégramme adressé d'Athènes à la Presse de Vienne, le gouvernement négocie d'urgence l'achat de trois cuirassés que livreraient tout prochainement les Etats-Unis.

D'autre part, la Voce della Verità nous informe que le dernier conseil des ministres a été l'occasion de révélations importantes : M. Cairoli aurait fait connaître à ses collègues que l'accord ne s'est pas établi entre les puissances, sur les mesures que paraît devoir exiger la résistance des Albanais.

Nos ministres nouveaux ne sauraient donc montrer assez de circonspection et se trop garantir contre tout entraînement funeste.

La République française préconise la paix. Elle déclare que, dans un pays où, comme en France, l'opinion est résolument, mais dignement pacifique, le ministre des affaires étrangères, quel qu'il soit, ne peut que s'appliquer à maintenir la politique pacifique que d'autres ont préconisée avant lui.

« Toute assertion contraire n'est que leurre ou mensonge, dit-elle. La France veut la paix, et elle la veut par l'accord ininterrompu des puissances dans les solutions à intervenir, par le maintien autant qu'il est

Et certes, ma jeune cliente n'aurait pas commis deux fois la même folie !

Aux lectrices désireuses que rien ne reste ignoré : Madame Cyprien Desguérets, installée à la ferme des Vignes, eut des loisirs, une aisance et une liberté d'action qui faisaient défaut à la pauvre orpheline. Tout cela, utilisé fort intelligemment, captiva encore mieux les bonnes grâces de tout le monde, sans oublier Madeleine Bordier, cause indirecte du bonheur qui lui arrivait, puisque la grande estime du petit vieux père Jérôme eut sa première origine dans la piété quasi filiale pratiquée en faveur de l'objet de ses anciennes et fidèles amours.

Une conquête, après celle des parents de son mari, préoccupa vivement la nouvelle fermière et ne se fit pas plus longtemps attendre : celle de mesdemoiselles Jeannette, Agathe et Clarisse, qui eurent sans cesse à constater des procédés charmants pour elles.

Ainsi dut tomber en désuétude le sens cruellement ironique attaché à cette expression proverbiale : « Les noces de Violette. »

ALFRED SÉGUIN.

FIN.

en nous du concert européen, en dehors duquel il n'y a que périls et instabilité. »

Vous parlez d'or, répondrons-nous à la République française; mais vous parliez autrement à Cherbourg; vous parliez autrement il y a un mois, à propos de la mission Thomassin; vous parliez autrement il y a quinze jours, à propos de la manifestation navale.

Pourquoi ce changement de langage? Ah! c'est que l'on sent dans les régions opportunistes que l'on s'est trop hâté de faire blanc de son épée et que l'opinion publique se regimbe contre les fanfaronnades de ceux qui prennent les finasseries pour de l'habileté et l'ambition pour du génie, et se décernent le titre de grands hommes parce qu'ils ont traité la fortune en Grecs.

Ces gens-là croient qu'ils ont le droit d'ajouter un chapitre à l'art de gouverner; ils n'ont que le droit d'ajouter « un post-scriptum » à l'art de parvenir.

On lit dans le Petit Parisien :

« Dans l'entourage de M. Gambetta, on considère M. de Freycinet comme « un ingrat », et on ne lui pardonne pas d'avoir dénoncé au pays, qui les soupçonnait, les tendances imprudentes de la politique extérieure du chef de la majorité.

« Un fait est significatif entre tous : M. Gambetta préconise l'alliance franco-anglo-russe, par opposition à l'alliance italo-anglo-allemande, tandis que M. de Freycinet était d'avis qu'il ne fallait s'engager avec aucune puissance. Sans faire triompher ses vues, M. Gambetta s'était formé une diplomatie à lui, laquelle contrecarrait la diplomatie du président du conseil. »

Le Moniteur de l'Armée a publié la note suivante :

« Par décret du 10 septembre 1880, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, et par application de la loi du 11 juillet 1880 :

« M. Matuszewicz, ancien capitaine d'infanterie, est mis en possession d'un emploi de capitaine dans le 409^e régiment d'infanterie de ligne, à compter du 11 juillet 1880, en remplacement de M. Bergond, mis en activité hors cadre. »

L'Intransigeant fait remarquer avec une satisfaction bien justifiée que M. Matuszewicz avait été déporté comme condamné de la Commune, et qu'il a été amnistié par la dernière loi de juillet 1880.

Mais ce que l'Intransigeant se garde bien de dire, c'est que Matuszewicz était capitaine dans l'armée régulière lorsqu'il passa au service des bandes de Cluseret et de Rossel. C'est principalement ce fait qui motiva la condamnation à mort prononcée contre lui par le conseil de guerre.

Le bruit court qu'en apprenant la réintégration de Matuszewicz, communard amnistié, dans le grade de capitaine au 409^e d'infanterie, le lieutenant-colonel et sept officiers de ce régiment, qui avaient fait campagne contre la Commune, ont demandé à être mis en disponibilité.

Une nouvelle importante, si elle se confirme :

On assure que M. Constans aurait demandé la séparation des cultes du ministère de l'intérieur, s'appuyant sur ce motif que la section des cultes doit être érigée en ministère distinct ayant un titulaire spécial doué des connaissances nécessaires pour remplir ces fonctions très-déliées et très-difficiles.

Nous ne connaissons généralement rien des choses qui constituent cette direction particulière, aurait-il dit, et, dans l'intérêt du fonctionnement des services et des bons rapports du ministre avec le clergé, il y a lieu de procéder à cette modification.

La Vérité publie la note que voici :

« Hier, dans les bureaux du ministère des finances, on a lu une circulaire interdisant d'une façon absolue à tous les employés d'emporter en dehors du ministère des dossiers ou documents quelconques.

« Il ne sera dorénavant autorisé qu'une

exception en faveur des chefs de division, qui toutefois devront, auparavant, se pourvoir de l'autorisation ministérielle.

« On se demande quels sont les faits sérieux qui ont provoqué cette circulaire. »

Nous avons signalé, d'après les Tablettes d'un Spectateur, la grave question du camp de Nancy.

Le Télégraphe, qui est officieux, prétend que les Tablettes sont mal informées :

« Il n'y a rien de fondé dans ces informations : il n'est pas question d'établir un camp retranché près de Nancy; il n'y a donc pas, et il ne pouvait y avoir d'observations à ce sujet de la part de l'Allemagne.

« Sans doute, le gouvernement se préoccupe d'aménager convenablement nos places de guerre dans l'Est comme ailleurs, de pourvoir à l'achèvement des travaux de casernement, et, là où ils sont terminés, de les munir de garnisons convenables; mais il n'y a là rien que de naturel et de tout analogue à ce que fait, de son côté et sans observations de notre part, l'Allemagne elle-même sur le territoire qu'elle occupe. »

Nous voudrions pouvoir donner raison au Télégraphe, dit à ce sujet l'Estafette. Malheureusement nos propres informations concordent avec celles des Tablettes.

Nous lisons dans le Figaro :

« On connaît la circulaire du ministre des cultes aux supérieurs des congrégations non autorisées. Peut-être eut-il été convenable de leur adresser directement cette pièce, cette sommation, avant de la publier au Journal officiel; mais le ministre n'a pas même daigné leur en envoyer un exemplaire. Ils n'ont rien reçu, et le procédé manque à la légalité comme à toutes les formes, car si l'insertion à l'Officiel des lois des décrets constitue leur promulgation normale et oblige la justice dans les délais déterminés, il n'en est pas de même des circulaires ministérielles qui coulent avec l'abondance de l'eau sous le pont et que les citoyens ne sont nullement obligés de connaître. »

On lit dans la Justice, journal de M. Clémenceau :

« L'abbé Massabie, curé de Notre-Dame de Figeac et chanoine honoraire de Cahors, vient de prononcer, à la distribution des prix de l'école libre de Souillac, un discours où il a parlé de la guerre déclarée par les hommes de la Révolution à la morale religieuse, en tonnant contre la persécution républicaine. Eh bien! devinez un peu qui est le curé Massabie! — C'est l'oncle de M. Gambetta! »

LES CONGRÉGATIONS.

L'Aurora, qui reçoit de très-près les inspirations du Vatican, dit :

« On n'a pas demandé l'autorisation et on ne la demandera jamais :

« 1^o Parce que les congrégations et le Saint-Siège, duquel elles dépendent immédiatement, ne veulent pas séparer leur cause de la cause de leurs frères de la Compagnie de Jésus iniquement sacrifiés;

« 2^o Parce que la pratique des conseils évangéliques et des vertus les plus éminentes n'a pas besoin d'être autorisée, comme la vente du guano et du tabac.

« 3^o Parce que l'autorisation livrerait les congrégations pieds et poings liés, avec leurs biens ou tout au moins avec les maisons et les collèges qu'elles habitent, au pouvoir d'un gouvernement qui n'est pas excessivement scrupuleux.

« Les congrégations ont fait ce qu'elles pouvaient faire sans offenser l'honneur et la conscience, qui sont au-dessus de tout, pour épargner des crimes à la France et des blessures à la religion. Est-ce qu'on exige plus encore? Elles ne le feront pas. L'Eglise est une de ces institutions qui se raffermissent et s'étendent dans les persécutions. L'Eglise n'est jamais si proche de son triomphe qu'au moment où Dieu permet qu'elle soit soumise à des oppressions iniques. »

Etranger.

ANGLETERRE. — L'entourage ministériel à Londres désire voir M. Challemel-Lacour accepter le portefeuille des affaires étrangères. Dans ce cas, sir Charles Dilke remplacerait très-probablement lord Lyons comme ambassadeur à Paris.

— Des ordres ont été télégraphiés à l'amiral Seymour de retarder toute démonstration jusqu'à ce qu'on connaisse le résultat définitif de la crise ministérielle en France. L'amiral a répondu que si on attend encore, les coups de vent deviendront tellement violents dans l'Adriatique qu'il ne pourra plus répondre de la sécurité de la flotte.

ALLEMAGNE. — L'indisposition de l'empereur est plus grave qu'on ne pense généralement. Les grandes manœuvres ont fatigué le vieux monarque.

M. de Saint-Vallier a chargé un membre de sa famille de déménager tous ses effets personnels de l'ambassade de France.

Le général Chanzy n'a pas encore accepté le poste d'ambassadeur à Berlin. Il tient beaucoup à rester à Saint-Petersbourg.

TURQUIE. — Osman-Pacha organise une armée de cent mille hommes pour résister aux Grecs. Le Sultan a nettement et irrévocablement déclaré à M. Goschen que jamais il ne cédera la Thessalie et l'Épire à la Grèce, sans coup férir. Il a accusé M. Goschen de lui manquer de respect, en venant sous le masque de l'amitié lui faire des protestations de dévouement, tandis que lui et son gouvernement cherchent à le dépouiller en dépit du droit des gens.

Chronique militaire.

L'année dernière, le n^o 4 des candidats admis à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr était M. Emé de Marcieu (Henri-Marie-Thérèse-Albéric-Hélye-Gaston). Cette année, aux examens de sortie, M. de Marcieu a été également classé n^o 4; il est désigné pour la cavalerie et fait partie de la division d'officiers élèves qui doit suivre un cours à Saumur à partir du 1^{er} octobre.

Au moment même où le second fils du maréchal de Mac-Mahon vient de sortir de Saint-Cyr et sera nommé sous-lieutenant d'infanterie le premier octobre prochain, son fils aîné vient d'être nommé lieutenant. M. Patrice de Mac-Mahon quitte Tours, où il était sous-lieutenant au 43^e bataillon de chasseurs. Il est envoyé comme lieutenant au 8^e bataillon de même arme, qui tient en ce moment garnison à Amiens.

LES ENGAGÉS VOLONTAIRES.

Le ministre a fait connaître la proportion dans laquelle les volontaires seraient admis dans les différents corps. En voici le résumé :

20 engagés dans chacun des 144 régiments d'infanterie.
10 dans les 25 bataillons de chasseurs à pied.
40 dans les 4 régiments de zouaves.
15 dans les 12 régiments de cuirassiers.
25 dans les 12 régiments de hussards.
15 dans les 25 régiments de dragons.
25 dans les 20 régiments de chasseurs.
45 dans les 4 régiments de chasseurs d'Afrique.
6 dans les 3 régiments de spahis.
25 dans les 34 régiments d'artillerie, y compris le train d'artillerie.
10 dans les 2 régiments de pontonniers.
90 dans les 4 régiments du génie.
6 dans les 4 compagnies de chemins de fer.
10 dans les 20 escadrons du train des équipages.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉGREVEMENT DES SUCRES. — MAGASIN GÉNÉRAL PROVISOIRE.

Un arrêté préfectoral, en date du 22 septembre courant, autorise l'ouverture à Saumur, rue de l'Abattoir, magasins Pichat, d'un magasin général provisoire, sous la direction de MM. Guédon, Brière et Goulet, en vue de l'application de l'article 20 de la loi du 19 juillet 1880, portant dégrèvement des droits sur les sucres.

Les commerçants de l'arrondissement de Saumur, épiciers, confiseurs, liquoristes,

etc., qui désireraient profiter des facilités que leur offre cet établissement pour faire inventurer les sucres dont ils sont détenteurs et obtenir le remboursement sur les droits acquittés, de la part qui excède les droits nouveaux, sont informés que le magasin général sera ouvert à partir du 28 septembre jusqu'au 2 octobre inclusivement, depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Toutefois, les sucres n'y seront reçus que jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Le règlement de l'entreprise porte notamment les dispositions suivantes :

Les déposants devront accompagner les lois présentés au magasin d'un bulletin indiquant le nombre des colis, leur nature et la marque apposée sur chacun d'eux.

La manutention des colis sera faite par les déposants.

Les frais de magasinage, y compris l'assurance, sont fixés à 0,40 c. par 100 kilos.

Les directeurs du magasin, agissant dans l'intérêt commun des déposants, n'acceptent d'autre responsabilité que celle de la garde des colis, sans garantie de poids ni d'avaries.

M. Constans, ministre de l'intérieur, a vu plusieurs préfets qu'il avait fait appeler à Paris.

Le préfet de la Vienne et celui d'Angers ont été reçus mercredi par M. Constans, qui leur a communiqué des instructions très-précises, relativement à l'attitude qu'ils devront garder vis-à-vis de l'autorité judiciaire, en ce qui concerne l'affaire des Jésuites dans ces départements.

Concours de poulinières et pouliches.

La distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pouliches non tracées, aura lieu, en 1880, savoir :

À Baugé, le mercredi 6 octobre, à midi, pour les propriétaires et cultivateurs de cet arrondissement et de la partie de l'arrondissement de Saumur située au nord de la Loire;

À Chemillé, le samedi 9 octobre, à midi, pour les propriétaires et cultivateurs des cantons de Chemillé et de Saint-Florent-le-Vieil, et de la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire.

Les juments, poulains et pouliches devront être amenés à huit heures du matin.

ANGERS.

La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel d'Angers a statué, mardi, sur l'opposition faite par le père Kervennic à l'ordonnance de M. le Juge d'instruction Chenuau, qui s'était déclaré incompétent sur la plainte formée par le P. Kervennic contre M. le préfet Assiot pour crime.

Par arrêté en date du 24 septembre, la Chambre des mises en accusations a fait droit à l'opposition, proclamé la compétence du Juge d'instruction, et renvoyé devant lui pour instruire l'affaire.

On dit que M. le préfet Assiot avait fait déposer un déclinatoire d'incompétence.

(Union de l'Ouest.)

Les administrateurs du chemin de fer de l'Etat viennent de conclure un traité avec la Compagnie d'Orléans, pour faire arriver les trains dans la gare Saint-Laud (Angers). La gare actuelle de la Maître-Ecole resterait à la disposition des voyageurs à l'état de simple halte.

L'Agence Havas a reçu d'Angers la dépêche suivante qui a été reproduite par tous les journaux de la région :

M. de la Perraudière, maire de Marans (Maine-et-Loire), a refusé de recevoir l'instituteur laïque qui venait d'être nommé en remplacement de l'instituteur congréganiste. Au moment où l'instituteur se disposait à occuper deux pièces de la maison d'école, le maire les a fait fermer au moyen d'un cadenas. Le conflit dure depuis huit jours. Actuellement, la commune de Marans n'a que des sœurs pour instruire les garçons et les filles.

Il faut ajouter, dit l'Union de l'Ouest, que l'instituteur laïque n'a pas été demandé par le Conseil municipal.

TOURS.

Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Dans notre numéro du 16 de ce mois, nous avons annoncé que la grande revue des troupes qui prennent part aux manœuvres du 9^e corps d'armée, aurait lieu dans les environs de la Ville-aux-Dames et de Saint-Avertin. Hier, le bruit courait à Tours que cette revue, fixée primitivement au samedi 25, avait été avancée d'un jour. Mais ce bruit ne s'est pas confirmé.

« La revue aura lieu samedi, à midi, à Saint-Avertin, dans les vastes prairies qui s'étendent depuis le pont de Saint-Avertin jusqu'à l'écluse de Larçay, sur la rive droite du Cher.

« Les troupes réunies sur ce point formeront un chiffre de 21,700 hommes environ.

« M. le général de Galliffet et son état-major et les officiers étrangers qui ont suivi les manœuvres rentreront à Tours aujourd'hui. Des appartements ont été retenus, à l'hôtel de l'Univers, pour onze officiers étrangers.

« Le 25, après la revue, une partie des troupes se mettra en route pour rejoindre les garnisons, tandis qu'une autre continuera d'occuper ses cantonnements qu'elle évacuera le lendemain.

« On dit que les réservistes, rentrés à Tours, le 25, seront désarmés et renvoyés dans leur foyers le lendemain. »

Dans la nuit de dimanche, vers 2 heures, une maison mal famée de la rue des Huit-Pies, à Tours, a été attaquée par des inconnus. La rue a été déparée sur une étendue de 3 à 4 mètres carrés. La couverture de la maison a été défoncée. Une enquête est ouverte.

Résolument progressif, le conseil d'arrondissement de Tours ! Il vient, à l'unanimité de ses membres moins un, sur la proposition de M. Tiphaine, son président, d'émettre un vœu tendant à l'exécution des décrets du 29 mars. Il est ainsi libellé :

« Le conseil d'arrondissement de Tours, réuni hors session,

« Considérant que l'exécution des décrets du 29 mars 1880 est un minimum des réclamations du suffrage universel,

« Considérant que toute temporisation serait appréciée non comme un acte de sagesse ou de prudence, mais comme un indice de faiblesse;

« Considérant que toutes les déclarations ou soumissions émanant des congrégations non autorisées, n'ont qu'un but caché : gagner du temps et faire croire à la nation que le gouvernement redoute la décision de la justice;

« Considérant que l'ennemi est toujours le cléricalisme, et que le pire cléricalisme est celui pratiqué par les congrégations non autorisées;

« Emet le vœu :

« Que le gouvernement donne pleine et entière satisfaction au pays, en faisant exécuter immédiatement et intégralement les décrets du 29 mars 1880. »

SPORT. — Courses de Chanceaux-sur-Choisille, à 40 minutes de Tours, le jeudi 7 octobre prochain, à 2 heures.

Prix de Mettray, steeple-chase handicap, 3,000 fr.

Steeple-chase militaire, prix: un cheval pur sang.

Hunt steeple-chase (gentlemen riders), 4,500 fr.

Moyens de transport. — Train spécial: Départ de Tours, 4 heures; départ pour Tours, 5 heures 5 minutes.

BRESSUIRE.

L'avis suivant a été publié et affiché dans l'arrondissement de Bressuire :

Dissolution du Comice agricole.

« Par arrêté préfectoral, en date du 15 septembre 1880, le Comice agricole de l'arrondissement de Bressuire a été dissous.

« Le sous-préfet de l'arrondissement a l'honneur de faire connaître à messieurs les agriculteurs que le concours d'Argenton-Château, qui avait été remis au dimanche 19 septembre, par le bureau du Comice, n'aura pas lieu. »

Les membres du Comice avaient cru, jusqu'à ce jour, qu'ils devaient s'occuper exclusivement d'agriculture et éviter d'introduire la politique dans leur réunion. L'arrêté pré-

fectoral leur prouve le contraire. Leur Comice est dissous, parce qu'ils ont refusé de l'associer à une fête républicaine.

NIORT.

M. le ministre de l'instruction publique a délégué M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, pour assister à la pose de la première pierre de l'école normale de filles de Niort, le 4 octobre prochain. M. Jules Ferry s'était engagé pour une cérémonie semblable qui doit avoir lieu à Nancy le même jour.

LE MANS.

On lit dans l'Union de la Sarthe :

« Le tribunal correctionnel du Mans avait condamné l'Union de la Sarthe et le Maine chacun à dix francs d'amende, pour la reproduction non autorisée d'un dessin représentant les trophées des vainqueurs de la Bastille. Les juges du Mans nous accordaient des circonstances « très-atténuantes, » parce que nous avons pris le soin de demander une autorisation à M. le préfet, et que celui-ci avait négligé de nous faire une réponse officielle.

« M. le procureur général de la République a jugé cette répression insuffisante, et il a fait appel à minima devant la Cour d'Angers. Notre double affaire est donc revenue lundi devant cette Cour. Le gérant de l'Union de la Sarthe et du Maine, confiant dans la bonté de sa cause, s'est contenté de donner lui-même quelques explications et de s'en rapporter à l'appréciation des premiers juges.

« La Cour a réformé l'arrêt du tribunal du Mans, et élevé l'amende à cinquante francs pour chacun des deux journaux; il semble qu'elle ait vu dans le fait de notre demande d'autorisation, non suivie de réponse, une circonstance aggravante.

« Nous nous inclinons respectueusement devant la sentence de la justice. Mais, c'est tout de même une histoire singulière: nous faisons notre possible pour remplir notre devoir; le préfet néglige le sien en ne nous donnant pas un document officiel, — et c'est nous qui payons l'amende! »

Il sera très-intéressant et très-utile de connaître sur quels considérants s'est appuyée la Cour d'Angers pour frapper si sévèrement notre confrère du Mans, dont la bonne foi paraît bien évidente.

Agriculture.

Au concours régional agricole de Clermont-Ferrand, la Société des Agriculteurs de France a décerné la médaille d'or au Frère Héribaud, botaniste fort distingué dont l'opinion fait autorité dans la France centrale.

En ce moment, la Société commence une série d'expériences qui rendront de réels services à l'agriculture; elle a fait construire, sur le modèle de l'appareil employé par la Société royale d'Agriculture d'Angleterre, un dynamomètre qui permet de se rendre compte, avec une grande précision, de la puissance des instruments agricoles. Pour cette année, les expériences se feront sur les machines à battre à grand travail; elles auront lieu, à partir du 27 septembre, à la ferme de la Faisanderie, près Joinville-le-Pont, dépendance de l'Institut national Agronomique de l'Etat, que M. le directeur de cet établissement d'enseignement supérieur a mis, pour les expériences, à la disposition de la Société. Les essais seront dirigés par la section de génie rural, sous la présidence de M. F. Raoul-Duval.

La même Société vient de rappeler aux nombreux comices et associations agricoles qui lui sont affiliés, que leurs délégués seront prochainement convoqués pour préparer le programme des discussions de l'assemblée générale. On sait que cette assemblée tient chaque année ses séances, pendant huit jours, à Paris; près de mille agriculteurs prennent part à ses travaux.

Tribunaux.

UN ENFANT TUÉ PAR UN INSTITUTEUR LAÏQUE.

C'est dans la commune d'Eclassan, dans l'Ardèche, que ce fait s'est produit dans les circonstances suivantes :

Le 29 juin dernier, le commissaire de police de Tournon était informé par une lettre anonyme que le jeune Chavot, Cyrille, élève de l'école communale d'Eclassan, était mort à la suite des coups qui lui avaient été portés par l'instituteur Pierre Verdier.

Une information sommaire, à laquelle procéda le commissaire de police, révéla tout d'abord que, dans la journée du 16 juin, le jeune Chavot s'était rendu bien portant à l'école; que, pendant la classe du soir, surpris par son instituteur ne suivant pas la leçon, il avait reçu de lui des coups à la tête; que, la classe terminée, il s'était plaint de violentes douleurs à la tête; qu'il avait dû se reposer et même se coucher plusieurs fois sur la route en rentrant chez lui; qu'enfin, aussitôt arrivé, il s'était mis au lit et était mort le lendemain.

Une expertise médico-légale fut ordonnée et le corps de l'enfant exhumé. Les hommes de l'art constatèrent sur le crâne une fêlure de la portion écailleuse de l'os temporal droit qui avait amené la rupture d'une veine et une hémorragie interne. La compression exercée sur le cerveau par la masse sanguine ainsi formée avait amené la mort. Ils remarquèrent aussi que les parois du crâne du jeune Chavot étaient, au point correspondant à la fêlure, particulièrement minces, disposition qui avait eu pour résultat de rendre mortel le choc, même léger, d'un corps contondant frappant sur cette partie du crâne.

Verdier a reconnu avoir donné à Chavot un coup de coudé qui a pu l'atteindre à la tempe et un ou deux coups à la tête du revers de la main. Mais les témoignages recueillis dans l'information ont précisé la nature de ses sévices. Sept élèves de la classe dont Chavot faisait partie ont affirmé avoir vu l'accusé donner à leur camarade des coups de poing sur la tête et un coup de baguette. De telles violences, étant donné l'amincissement anormal du crâne de l'enfant, ont suffi, ainsi que l'on reconnu les hommes de l'art, à provoquer les désordres cérébraux qui ont amené la mort au bout de vingt-quatre heures.

L'instituteur est interrogé; il reconnaît les faits et témoigne un vif repentir de sa conduite, qui a eu les conséquences si inattendues et si fâcheuses. Les meilleurs renseignements sont donnés sur son compte par les témoins.

Le jury rend un verdict négatif et l'accusé est acquitté.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 septembre.

Des influences diverses pourraient concourir à exercer aujourd'hui sur la hausse. Un ministère nouveau est constitué. On disait que la flotta se présenterait aujourd'hui devant Dulcigno. Enfin c'était jour de publication du Bilan hebdomadaire de la Banque.

En somme, c'est du Bilan qu'on s'est plus particulièrement occupé, et il nous semble qu'on n'a pas fait une part suffisante à la diminution de près de 15 millions qui s'est produite dans les avances sur lingots et sur titres. C'est là un excellent indice dont la hausse aurait pu tenir compte.

Les tendances, néanmoins, après un début aux plus hauts cours, a été assez faible. On s'est arrêté à 120.05. On avait coté, au commencement de la journée, 120.27 1/2. Nous retrouvons les fonds étrangers à peu près immobiles: l'italien au-dessus de 86 et le Florin d'Autriche aux environs de 77. Ils obéissent à cet égard aux Consolidés anglais qui ne varient pas; ce fonds se maintient à 97.7/8. Les cours des marchés allemands indiquent aussi beaucoup de stabilité.

Le groupe de nos valeurs de crédit présente un aspect très-satisfaisant. Ici l'immobilité n'est que le gage d'une hausse prochaine, au moins pour quelques-uns des meilleurs titres de cet ordre.

Il faut mettre en premier rang la Banque d'Escompte se capitalisant à plus de 70/0 et par conséquent loin de son prix normal. La Banque Hypothécaire se distingue par un haut degré de stabilité. On est à 625; à ce prix, les capitalistes font un placement des plus avantageux; la Société générale française de Crédit est, depuis trois semaines, en pleine période ascensionnelle. On a intérêt à mettre ce titre en portefeuille avant le changement qui doit se produire dans son taux de capitalisation.

Le Crédit lyonnais est à 965 et 962.50; il y a là des signes de faiblesse que nous avons analysés; la Banque de Paris se relève de 1,110 à 1,125; le Crédit foncier a des fluctuations assez larges de 1,402.50 à 1,392.50. Il est à craindre que ce soit la baisse qui prédomine sur cette valeur.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron de POTET (22^e année). — Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N^o 25 cent. — **Traitement des Maladies** par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste :

dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Lisez le GUIDE FINANCIER

Bulletin des opérations de Bourse adressé gratuitement pendant un an à toutes les personnes qui en font la demande.

Il donne la physionomie du marché, le cours exact des valeurs non cotées. Il est le guide indispensable de tous les porteurs de titres.

Ecrire, 49, rue Drouot, Paris.

Récompense à l'Exposition Univer^{selle} de 1878

Pour DÉTACHER
TOUTES LES ÉTOFFES
Demandez

**L'ESPRIT MINÉRAL
ZUCCANI**

le seul ne laissant aucune odeur.

FLAGON Paul MILLOT, Pr^o FLAGON
1⁵⁰ Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 1⁵⁰

Se vend chez tous les Pharm^{aciens}, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt, chez M. ERNOUL, pharmacien.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et TOUX

Indication gratis franco.

Ecrire à M. le C^o CLERY
à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 30, matin.	11 h. 55, matin.	12 h. 55, matin.	14 h. 10, soir.
8 h. 25 —	11 h. 25 —	7 h. 40, soir.	4 h. 51 —	11 h. 55, matin.	14 h. 10, soir.
11 h. 25 —	1 h. 17, soir.	4 h. 51 —	7 h. 50 —	11 h. 55, matin.	14 h. 10, soir.
1 h. 17, soir.	4 h. 51 —	7 h. 50 —	11 h. 55, matin.	14 h. 10, soir.	17 h. 50 —
4 h. 51 —	7 h. 50 —	11 h. 55, matin.	14 h. 10, soir.	17 h. 50 —	20 h. 50 —
7 h. 50 —	11 h. 55, matin.	14 h. 10, soir.	17 h. 50 —	20 h. 50 —	23 h. 50 —

DÉPARTS DE POITIERS ARRIVÉES A MONTREUIL ARRIVÉES A SAUMUR

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 40, matin.	8 h. 35 —	9 h. 13, matin.	5 h. 17, soir.	6 h. 30, soir.	8 h. 28 —
8 h. 35 —	11 h. 15, soir.	3 h. 50 —	10 h. 47 —	11 h. 30, soir.	14 h. 30 —
11 h. 15, soir.	1 h. 45 —	3 h. 50 —	10 h. 47 —	11 h. 30, soir.	14 h. 30 —
1 h. 45 —	4 h. 45 —	10 h. 47 —	14 h. 48 —	17 h. 50 —	20 h. 50 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10, matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 65	» 15	»	Crédit Foncier colonial	442 50	2 50	»	C. gén. Transatlantique	597 50	»	»
3 % amortissable	88 25	»	» 20	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1397 50	7 50	»	Canal de Suez	1256 25	»	»
4 1/2 %	116	»	» 75	Obligations foncières 1877	363	»	» 2	Société autrichienne	600	»	» 3 75
5 %	120 02	»	» 02	Obligations communales 1879	471	»	» 1	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	517 50	»	»	Oblig. foncières 1879 3 %	468	»	»	Est	389	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	518	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Midi	389	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	295	»	»	Crédit mobilier	630	»	» 2 50	Nord	394	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	760	»	»	Orléans	390 50	»	»
— 1865, 4 %	523	»	»	— 1869, 3 %	404	»	» 1	Ouest	390	»	»
— 1871, 3 %	399	»	» 1	— 1875, 4 %	523	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	390	»	»
— 1876, 4 %	523	»	»	— 1876, 4 %	523	»	»	Paris-Grand-Ceinture	391	»	»
Banque de France	3475	»	»	— 1876, 4 %	523	»	»	Paris-Bourbonnais	392	»	»
Comptoir d'escompte	960	»	» 10	Compagnie parisienne du Gaz	1377 50	5	»	Canal de Suez	582 50	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Heures	Minutes du matin	express-poste.
3	45	(s'arrête à Angers)
6	—	omnibus-mixte.
8	50	soir,
1	25	—
3	32	express.
7	—	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Heures	Minutes du matin	direct-mixte.
3	20	omnibus.
8	—	express.
9	40	omnibus-mixte.
12	40	soir,
4	44	express-poste.
10	28	—

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e PAUL TAUREAU,
notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
ET PAR LOTS,

Le dimanche 26 septembre 1880,
à midi,

281 PIEDS DE CHÊNE ET D'ORMEAU

Plantés sur diverses pièces de terre situées commune de Louresse-Rochemenier et commune de Doué. S'adresser, pour tous les renseignements, audit M^e Paul TAUREAU.

Etude de M^e PASQUIER, notaire
au Puy-Notre-Dame.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UN FONDS DE BOULANGERIE

Situé à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame,

Autrefois exploité par M. Delabarre. Pour traiter, s'adresser à M^e PASQUIER, notaire. (581)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Située à Saumur,
RUE DE LA TONNELLE,
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.
S'adresser à M. COURTET. (553)

ROUSSEAU, RENÉ

Messenger au Puy-Notre-Dame,
Successeur de SALOMON-RENARD,
Descend Hôtel d'Anjou, le mercredi
et le samedi.

A VENDRE

UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M^{me} TREBOIS, au
kiosque, place de la Bilange.

UNE DAME d'un certain âge de-

mande un emploi.
Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme, peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON GARANTIE
des maladies les plus incurables de la **Poitrine, du Cœur, des Nerfs, de la Peau**, des maladies contagieuses des deux sexes et viciés du sang.

TRAITEMENT SUPÉRIEUR du **D^r PLINE**, ex-interne des hôpitaux, Paris, 20, rue des Martyrs. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, et par correspondance. Envoi de preuves de guérisons reconnues incurables. (319)

SAVON MUCILAGINEUX
du
D'CAZENAVE
Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.
Composé des principes onctueux de plantes mucilagineuses, ce savon communiqué à la peau une souplesse et un velouté extraordinaires. Ceux qui l'emploient, aussi bien pour les mains que pour le visage, sont toujours à l'abri des gerçures et des rugosités de l'épiderme. — Le Pain : 1 fr. 50 et 2 fr.
47, Avenue de l'Opéra, Paris.

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (325)

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au **matelassier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, n^o 5**; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Grande Tuilerie de Bourgogne
à **MONTCHANIN** (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860

Société Anonyme. Capital : 4 millions de francs.

PRODUCTION ANNUELLE :
30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtimens.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique).
BOURGOGNE
MONTCHANIN
(Saône-et-Loire).

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVE.

SE DÉFIER DES IMITATIONS.
Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

FER BRAVAIS
(FER DIAPYSE BRAVAIS)

Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide, il n'a ni goût, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique.

Envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôt à Saumur, chez MM. ERNOUL, R. FRIGNOUX, GABLIN.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

POMPES J. MORET & BROQUET
USINE & BUREAUX : 124, Rue Oberkampf, PARIS

Transportation des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrochage et purin. Seules appréciées en France et à l'Étranger. Solidité et durée.

5 MÉDAILLES
PARIS 1878

Vendues à garantie
Envoi franco
du
Prospectus



Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.